



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Affectation

Question écrite n° 11163

### Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur la nécessité d'instituer des incitations financières spécifiques pour les affectations d'agents de l'Etat en milieu rural. En effet, il arrive fréquemment que l'Etat ne parvienne pas à pourvoir aux postes administratifs situés dans des zones lointaines ou isolées. La revalorisation de ces emplois passe par des solutions d'intéressement financier que l'Etat doit être en mesure d'adopter, même si elles exigent un aménagement du statut de la fonction publique. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il est dans ses intentions de prendre des mesures propres à inciter les fonctionnaires à être présents sur tout le territoire national, comme l'impliquent à la fois la notion même de service public et la volonté actuelle de revivifier un monde rural à l'agonie.

### Texte de la réponse

Le maintien et le développement de services de proximité dans les zones rurales est une priorité du Gouvernement ainsi que l'a montré la décision du Premier ministre de suspendre la fermeture de services publics en milieu rural, la définition de schémas départementaux d'organisation et d'amélioration des services, et le lancement de dispositifs nouveaux comme les points publics. La question de l'affectation d'agents de l'Etat est l'un des sujets de l'enquête menée au cours du premier trimestre de cette année par les services du ministre de la fonction publique, auprès de vingt-cinq préfets de département, sur l'adaptation des services publics en milieu rural. Les enseignements qui seront tirés des réponses apportées par les services déconcentrés de l'Etat constitueront la matière de réformes susceptibles d'être engagées pour une meilleure gestion du personnel des services publics. Par ailleurs, il est prévu de favoriser la déconcentration de la gestion du personnel à partir de l'élaboration des schémas de reorganisation et de déconcentration des services ministériels dont le principe a été décidé par le comité interministeriel de l'administration territoriale du 23 juillet 1993. Il est aussi envisagé de développer la mobilité des agents de l'Etat entre les services centraux et territoriaux. En outre, diverses propositions d'incitation financière visant à favoriser les affectations de personnel en milieu rural viennent d'être soumises par le préfet Leurquin au Premier ministre dans le cadre d'une mission sur les besoins en services publics des populations en milieu rural. Tous les sujets précités et qui constituent un enjeu majeur du renouveau de l'administration republicaine seront traités dans la partie « services publics » du prochain débat parlementaire relatif à l'aménagement du territoire qui devrait se conclure par le vote d'une loi d'orientation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sauvadet François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11163

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** fonction publique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 février 1994, page 695

**Réponse publiée le** : 16 mai 1994, page 2481